



Année scolaire
2026/2027

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception :

Passage en commission : OUI ☐ NON ☐

École :

Avis de la commission :

J. Ponsy ☐ P. Soulages ☐ J. Delteil ☐

Favorable ☐ Défavorable ☐

Niveau :

Date de visa et cachet :

P.S ☐ M.S ☐ G.S ☐ C.P ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐

Dossier d'inscription pour la première entrée à l'école maternelle ou élémentaire de Grabels et aux services périscolaires (un dossier par enfant. Date butoir : mercredi 15 avril 2026)

Enfant à inscrire

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance (commune et département, ou pays étranger) ://.....

Adresse :

Code postal et ville :

Sexe : ☐ Fém. ☐ Masc.

Personnes ayant l'autorité parentale sur l'enfant

☐ Madame ☐ Monsieur

☐ Personne morale

Nom de naissance :

.....

Nom d'usage :

.....

Prénom :

Date et lieu de naissance :

.....

Profession :

Courriel :

Tél :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

.....

.....

☐ Accepte de recevoir des informations du service enfance et jeunesse par mails et sms. Je peux me désabonner à tout moment.

☐ Madame ☐ Monsieur

☐ Personne morale

Nom de naissance :

.....

Nom d'usage :

.....

Prénom :

Date et lieu de naissance :

.....

Profession :

Courriel :

Tél :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

.....

.....

☐ Accepte de recevoir des informations du service enfance et jeunesse par mails et sms. Je peux me désabonner à tout moment.

N° Allocataire CAF :

Etes-vous allocataire de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) POUR CET ENFANT :

☐ OUI

☐ NON

Inscriptions aux services périscolaires et Facturation

Vous devrez au préalable créer votre compte : www.ville-grabels.fr : cliquez portail famille / « je créé mon compte » puis suivez les instructions (munissez-vous de deux justificatifs de domicile).

Les réservations pour les temps périscolaires et extrascolaire (Accueil du matin et du soir, restauration scolaire et centre de loisirs) s'effectuent sur le portail famille à partir de votre compte.

La Commune de Grabels applique une tarification progressive, en fonction du quotient familial CAF détenu par chaque foyer, mise à jour en début d'année scolaire et en début d'année civile. Pour les familles non affiliées à la Caisse d'Allocations Familiales, le quotient familial est obtenu d'après les informations contenues dans le dernier avis d'imposition (revenu mensuel fiscal de référence divisé par le nombre de parts).

La démarche de mise à jour de votre tarification est à effectuer sur votre portail famille durant les périodes mentionnées.

Les familles ne souhaitant pas communiquer leur quotient familial ou leur avis d'imposition se voient appliquer le tarif de la tranche maximale.

Si vous le souhaitez, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique mensuel en fournissant un RIB.

Repas

Précisez le type de menu souhaité pour la restauration (un seul choix possible, valable toute l'année) :

☐ Menu classique

☐ Menu alternatif (sans viande)

Autorisations

Droit à l'image :

- ☐ En cochant cette case, nous, signataires de cette inscription agissant en tant que représentants légaux de l'enfant concerné, **autorisons** à ce que ledit enfant soit pris en photo ou filmé et que ces documents puissent servir à titre gracieux dans le cadre de la communication de la ville de Grabels, sur tous types de supports.
- ☐ En cochant cette case, nous, signataires de cette inscription agissant en tant que représentants légaux de l'enfant concerné, **n'autorisons pas** que ledit enfant soit pris en photo ou filmé dans le cadre de la communication de la ville de Grabels.

Sorties :

- ☐ Autorisons notre enfant à partir seul après les temps périscolaires de l'après-midi et du soir, ainsi qu'après l'accueil de loisirs mercredis et vacances. (Pour les enfants d'élémentaire uniquement)

Prise en charge :

- ☐ Autorisons la ville de Grabels à prendre, le cas échéant, toutes les mesures d'urgence y compris le transfert en milieu hospitalier, rendues nécessaires par l'état de santé de notre enfant.

Précisions utiles concernant la santé de votre enfant

(Allergie ou intolérance alimentaire, asthme, autre problème de santé, etc.)

L'enfant bénéficie-t-il d'un PAI ? (précisez :)	☐ Oui (si oui, il est nécessaire que vous preniez contact avec la direction de l'école et/ou la structure périscolaire concernée)
Cocher la case si l'enfant doit amener un panier repas	☐

Personne(s) majeure(s), autre que les représentants légaux, à contacter en cas d'urgence et autorisée(s) à venir chercher l'enfant à la sortie de la classe et des temps périscolaires munie(s) de sa (leur) carte d'identité

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Adresse	Téléphone(s)

Pièces justificatives à fournir (copies)

- ✓ Livret de famille ou acte de naissance avec filiation
- ✓ Pièce d'identité des deux parents et ayant autorité parentale
- ✓ 2 justificatifs de domicile de moins de trois mois établis au nom d'au moins un responsable légal de l'enfant (taxe d'habitation, bail, acte notarié d'achat ou attestation d'achat du logement, quittance de loyer, assurance habitation, facture de gaz ou d'électricité). Les attestations d'hébergement rédigées par un tiers et les factures de téléphone mobile ne sont pas recevables.
- ✓ Carnet de santé (uniquement pages des vaccinations) ou un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.
- ✓ En cas de changement d'établissement, certificat de radiation de l'école précédente indiquant la date d'effet de la radiation.
- ✓ En cas de séparation, copie du jugement du tribunal précisant les modalités de garde et d'autorité

Le traitement de votre dossier donnera lieu à l'édition d'un certificat scolaire signé par l'administration. Le dossier sera alors transmis à la direction de l'école.

Il vous appartient de prendre rendez-vous avec la direction de l'établissement scolaire de votre enfant pour finaliser les modalités d'inscription.

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par la direction de l'école dans le logiciel de l'Education nationale, « Onde 1^{er} degré ». Le Maire de la Commune est également destinataire de ces données dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Dossier à remettre en main propre au service scolaire aux heures de permanences suivantes :

- **Lundi de 9h00 à 11h30 : Mairie annexe Espace Communal de la Valsière**
- **Mercredi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h00 Mairie, place Jean Jaurès**

Merci de ne pas agraffer vos documents

Direction de l'enfance jeunesse et de l'éducation

Pour plus d'informations : www.ville-grabels.fr rubrique jeunesse/affaires scolaires.
ou contacter le service des affaires scolaires au 04 67 10 03 54 ou affaires.scolaires@ville-grabels.fr

Les informations et justificatifs recueillis dans ce dossier font l'objet d'un traitement destiné à l'inscription de votre enfant dans les écoles de Grabels et aux services périscolaires de la mairie de Grabels. La base légale de ce traitement de données est l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la mairie.

Vos données peuvent aussi être traitées afin de vous tenir informés de la vie de l'école en cas d'autorisation de l'usage de votre n° de portable et courriel à cet effet.

Vos données sont conservées pendant la période de scolarisation de l'enfant et jusqu'à 10 ans dans le cadre du périscolaire. Elles ne sont communiquées qu'aux destinataires suivants : les services concernés de la ville de Grabels, de l'Education Nationale, de la Recette des Finances et de la CAF ainsi que la société Agora Plus fournissant le Portail Famille de la mairie.

Conformément aux articles du règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 et l'article 32 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de suppression sur les données qui vous concernent. Vous pouvez également exercer votre droit d'opposition.

Pour toute question concernant vos droits et le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données (DPO) : dpo@cdg34.fr ou le service enfance et jeunesse de la mairie de Grabels.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

Nous attestons sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et nous engageons à signaler à la ville de Grabels tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité. Tout usage délibéré de faux est passible de peines prévues par le code pénal.

Nous soussignés, certifions avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour notre enfant dans le cadre des activités péri et extra scolaires.

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement (www.ville-grabels.fr/rubrique Jeunesse-Accueil de Loisirs et Périscolaire) intérieur des services périscolaires et en acceptons les modalités de fonctionnement.

A Grabels, le

« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite Parent ou représentant(e) Signature	« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite Parent ou représentant(e) Signature
---	---